



Saisie bancaire rapide et jex

Par **flo030**, le **27/04/2011** à **21:46**

Bonjour,

mon fils qui a 19 ans vient d'avoir une saisie bancaire la signification a eu lieu le 24 mars , la saisie 2 jours apres malgre un dialogue de sourd avec l huissier qui ne veut rien entendre pour des delais de paiement 200 / euro par mois pour une somme de debut de 2000 euro , mon fils avait ete condamne a verse a son ancien employeur 2000 euro dont le premier versement devait avoir lieu le 10/02/2011 mais suite a un important probleme de voiture j 'ai envoye un cheque de 400 euro pour fevrier et mars 2011 a mon creancier le 10/03/2011 hors celui a ete voir l 'huissier le 14 mars en disant qu'il n'avait rien recu, je sais que j'aurai du payer le 10 fevrier mais la entre les frais d huissier et la banque 900 euro de plus un peu cher payer d'autant que l huissier ne rien entendre domme delai de paiement comme avant 200 euro/ mois me conseillez vous d'aller au jex?

MERCI d avance geoffrey

Par **mimi493**, le **27/04/2011** à **23:34**

Le créancier a le droit de refuser des délais de paiement. Le JEX peut être une solution, mais rien ne dit qu'il donnera des délais, ça dépend du contexte

Par **flo030**, le **28/04/2011** à **09:16**

bonjour,

je vous remercie mimi et vous demande une der niere question si le jex me donne tort aurai je en plus d'autres frais (de mon creancier etc...)????

MERCI

Par **Solaris**, le **28/04/2011** à **09:27**

Bojour, oui cela est possible et surtout la saisine du jex n'interrompt pas les poursuites.